

عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ زِيَادٍ قَالَ : كُنْتُ أَخْذُ بِيَدِ أَبِي أُمَامَةَ
الْبَاهِلِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فِي الْمَسْجِدِ فَانْطَلَقْتُ مَعَهُ وَهُوَ
مُنْصَرِفٌ إِلَى بَيْتِهِ فَلَا يَمُرُّ عَلَى أَحَدٍ صَغِيرٍ وَلَا كَبِيرٍ
مُسْلِمٍ وَلَا نَصْرَانِيٍّ إِلَّا سَلَّمَ عَلَيْهِ حَتَّى إِذَا انْتَهَى إِلَى
بَابِ دَارِهِ قَالَ : يَا ابْنَ أَخِي ! أَمَرْنَا نَبِيَّنَا صَلَّى اللَّهُ
عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنْ نَفْشِيَ السَّلَامَ



D'après Muhammed Ibn Ziyad : Alors que nous étions dans la mosquée, je tenais la main de Abou Oumama Al Bahili (qu'Allah l'agrée) et je suis parti avec lui en direction de sa maison.



Il n'est pas passé vers un enfant, une personne âgée, un musulman ou un chrétien (*) sans qu'il ne lui passe le salam. Lorsqu'il est arrivé à la porte de sa maison, il a dit : « Ô mon neveu ! Notre Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a ordonné de propager le salam ».

(Rapporté par Ibn Sounni dans 'Amal Al Yawm Wa Leyla n°217 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de cet ouvrage)

Jugement : authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans sa correction de cet ouvrage (Cheikh Salim Al Hilali)